



**Communauté de Communes
Océan-Marais de Monts**

ARRÊTÉ
Fixant le tableau d'avancement au grade
d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe
au titre de l'année 2010

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OCÉAN - MARAIS DE MONTS

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale et notamment ses articles 30,79 et 80 ;

VU le décret N°2006-1690 du 22 décembre 2006 (articles 10 et 11) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU l'avis favorable émis par la commission Administrative Paritaire dans sa séance du 25 janvier 2010 ;

VU la délibération en date du 24 Mai 2007 fixant le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires promouvables à ce grade, après avis du Comité Technique Paritaire ;

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement au grade de Rédacteur chef au titre de l'année 2010, la personne mentionnée ci-dessous :

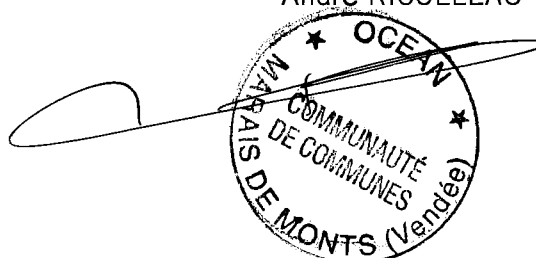
Nom et Prénom	SITUATION ACTUELLE
GAUDIN Maryse	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe

ARTICLE 2 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au :

- Représentant de l'Etat
- Président du Centre de Gestion,

Fait à Saint-Jean-de-Monts, le 19 Février 2010

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,
André RICOLLEAU



Maison du Développement Intercommunal
46 Place de la Paix
BP 721 - 85167 Saint-Jean-de-Monts
Tél. : 02 51 58 07 89 - Fax : 02 51 59 66 13
Email : info@cc.oceanmaraisdemonts.fr
Site Internet : www.cc.oceanmaraisdemonts.fr